

Rapport des visites résidentielles

2025



Introduction

Durant la période du **6 août au 25 août 2025**, j'ai effectué avec la collaboration de M. Nelson Savard (pompier), des visites préventives dans diverses résidences. L'objectif de ces visites était de vérifier la présence et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée ainsi que des détecteurs de monoxyde de carbone.

Les rues ciblées en 2025 étaient les suivantes :

- Rue Hovington;
- Rue Pineault;
- Rue Laprise;
- Rue Simard;
- Rue Gravel;
- Rue Gauthier;
- Rue du Parc;
- Rue Maltais;
- Rue Saint-Alphonse;
- Rue de la Rivière
- Rue Boulianne;
- Rue Desgagnés
- Rue Mayrand
- Rue Zacharie
- Rue Dufour

Ces visites avaient pour but d'assurer la sécurité de nos citoyens en garantissant la conformité de avertisseurs de fumée aux normes en vigueur. Au total, 184 visites résidentielles ont été effectuées.

Les différentes anomalies observées

Les inspections ont mis en évidence plusieurs problèmes récurrents :

- **Piles épuisées** : Un pourcentage significatif d'avertisseurs de fumée étaient hors service en raison de batteries épuisées. Les résidents ont été sensibilisés à l'importance de remplacer les piles régulièrement, au moins une fois par an.
- **Avertisseurs dépassant la durée de vie recommandée** : Un nombre notable d'avertisseurs étaient âgés de plus de 10 ans et nécessitaient un remplacement, conformément aux recommandations des fabricants.

- **Mauvais emplacement** : Dans certaines résidences, les avertisseurs n'étaient pas installés à des endroits stratégiques (notamment dans les couloirs et les chambres à coucher), ce qui compromettait leur efficacité en cas d'incendie.
- **Absence d'avertisseurs de fumée** : Plusieurs résidences étaient dépourvues d'avertisseurs de fumée, ce qui constitue un risque majeur pour la sécurité des occupants.

Recommandation

- **Éducation des résidents** : Au cours de chaque visite, les résidents ont été informés de l'importance d'installer un avertisseur de fumée sur chaque étage de leur domicile. Ils ont également reçu des conseils sur la nécessité de tester régulièrement leurs appareils et de remplacer les piles de manière systématique.

Monoxyde de carbone

Notre service de prévention accorde une grande importance à la nécessité d'installer un détecteur de monoxyde de carbone, notamment dans les résidences équipées de poêles à combustion ou de garages attenants. Malheureusement, nous constatons encore l'absence de ce dispositif dans plusieurs foyers où sa présence est pourtant indispensable.

Les visites résidentielles sont cruciales pour continuer à sensibiliser les habitants aux dangers du monoxyde de carbone, un gaz qui peut s'avérer mortel. Il reste encore beaucoup à faire pour éduquer les citoyens sur les risques associés à ce gaz.

* **Monoxyde de carbone** : Parmi les 53 résidences où un avertisseur de monoxyde de carbone est requis, seulement 25 en possèdent un. Bien que ce chiffre montre une amélioration par rapport à l'année 2024, il est essentiel de poursuivre nos efforts de sensibilisation.

Schéma de couverture de risque

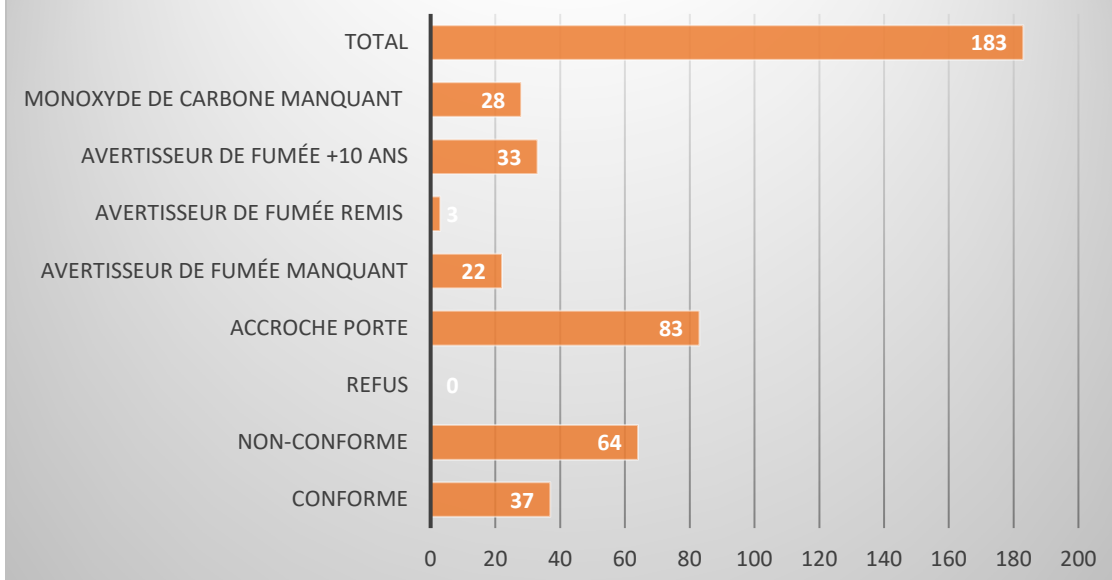
Les visites pour la vérification des avertisseurs de fumée sont programmées sur une période de cinq (5) ans. Cela signifie que chaque résidence à faible risque sera visitée au moins une fois durant cette période. Chaque année, nous devons atteindre un minimum de 161 visites. Nous comprenons qu'en fonction des rues ciblées, il peut y avoir des fluctuations d'une année à l'autre : certaines années, nous pourrions réaliser un plus grand nombre de visites, tandis que d'autres, cela pourrait être moins. L'important est qu'à l'issue des cinq ans, toutes les visites soient effectuées. Voici le bilan des visites réalisées depuis 2022 :

- **Visite résidentielle 2022** : Un total de 172 visites a été effectué.
- **Visite résidentielle 2023** : Aucune visite n'a pu être réalisée, car la préventionniste était en formation.
- **Visite résidentielle 2024** : Un total de 151 visites a été réalisé.

Conclusion

Les inspections réalisées ont permis de mettre en lumière plusieurs problématiques liées à la maintenance et à la durée de vie des avertisseurs de fumée. Bien que la majorité des appareils inspectés fonctionnent correctement, un effort supplémentaire est nécessaire et est requis pour s'assurer que tous les foyers soient correctement équipés et protégés. Le suivi des recommandations fournies lors des visites contribuera à renforcer la sécurité des résidences inspectées.

Compilation visites résidentielles



Jasmine Dufour
Préventionniste